



Comment faire pour répondre aux marchés publics du Conseil départemental du Gard ?

Vous souhaitez répondre à un marché public du Conseil départemental du Gard ? On vous explique tout !

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 04/11/2024

Pour qui ?

Vous êtes une entreprise de services, de travaux ou de fournitures ? Vous souhaitez consulter les avis d'appels publics à la concurrence émis par le Conseil départemental du Gard et/ou y répondre directement ? Nous mettons à votre disposition un outil de réponse en ligne pour nos principales consultations.

Acteurs de l'ESS : si vous êtes une association, une fondation, une mutuelle, une coopérative, un tiers-lieux ou toute autre entreprise de l'Economie sociale et solidaire, un mode d'emploi plus adapté se trouve ici

Comment pouvons-nous vous aider ?

Pour répondre à ses besoins en matière de travaux, fournitures ou services, le Conseil départemental du Gard passe des marchés publics dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de liberté d'accès à la commande publique.

Grâce à sa plateforme de dématérialisation des marchés publics figurant ci-après, les entreprises peuvent ainsi :

- consulter les annonces de marchés ;
- télécharger les cahiers des charges et autres pièces de consultation ;
- répondre en ligne aux consultations de manière sécurisée.

Plateforme de dématérialisation des marchés publics

Focus technique

Points de vigilance au moment du dépôt électronique des offres

- Lisez attentivement le règlement de la consultation et identifier les documents demandés
- Privilégiez l'utilisation de l'outil de signature électronique proposé par le profil d'acheteur (Rubrique Outils de signature) pour plus de simplicité.
- Ne déposez pas votre offre à la dernière minute au risque de dépasser la date limite de réception des offres si un problème de téléchargement surgissait

La signature électronique

Pour les marchés exigeant la signature électronique, il est nécessaire d'avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique de niveau 2 de la PRIS V1 ou ** du RGS. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si l'utilisateur ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande à l'avance. Il est également recommandé à l'utilisateur de veiller à prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.

- **La certification électronique**



Qui contacter ?

Pour tout problème, vous pouvez contacter l'assistance en ligne de notre partenaire AWS,

- soit par téléphone
au **0892 14 00 04**
- soit par mail à l'adresse suivante :
support-entreprises@aws-france.com

De **8h30 à 18 h du lundi au vendredi**



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76